



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance responsabilité civile

Question écrite n° 82244

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les assurances responsabilité civile couvrant les risques liés aux activités professionnelles et plus particulièrement à l'expertise des parasites et polluants du bâtiment. En effet, il semblerait que certaines compagnies d'assurance ne couvrent plus ce type de risque particulier. À ce jour, une seule assurance semble accepter de le prendre en charge. De fait, cette situation de « monopole » encourage les courtiers à augmenter le montant de leur police d'assurance de façon démesurée et sans y adjoindre de garanties ou d'indemnités supplémentaires. Ainsi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre des dispositions afin de remédier à cette situation injuste pour toutes ces entreprises qui sont souvent des très petites entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82244

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11930